



Actualités 2022 – 2023 - N°1

L'UFUTA souhaite une excellente nouvelle année universitaire à tous ses adhérents et au-delà. Nous avons réussi à nous revoir physiquement, lors de nos Assises 2022, après deux années d'abstinence à cause du Covid19.

Ces Assises de juin 2022 ont été une immense réussite, et je tiens à remercier M Pierre DOUILLET, Président de l'UTLHM ainsi que toute son équipe pour la qualité de leur accueil ainsi que des réjouissances. Vous trouverez un résumé de ces assises, sur ce site, préparé par les deux co-présidents du Comité scientifique, Mme Marie-Denise RISS COLY et M Yvon LE GAL. Notre Vice-Présidente à la communication, Françoise DAVID SCIARA prépare, quant à elle, les Actes des Assises.

Un Bravo tout particulier aux deux lauréats du prix de la recherche, l'UTL d'Essonne et l'ULSG de Saint Germain en Laye.

Vous désirez trouver une Université du Temps Libre près de chez-vous, regardez notre carte géographique de France, vous trouverez des renseignements utiles pour adhérer.

UTLs vous ne vous trouvez pas sur cette carte ? Prenez contact avec nous pour devenir adhérent de l'UFUTA.

François AMBOLET a préparé avec son talent habituel, le Bilan III des activités de l'UFUTA avec votre concours. Soyez tous remercié. Il sera publié sur ce site dans les prochaines semaines. Pour ceux qui n'étaient pas aux Assises 2022 vous en recevrez par voie postale un exemplaire.

Le Conseil d'administration a validé l'ajout de deux catégories au concours des plumes 2023, en souhaitant élargir ce concours, compte tenu de son succès. Vous trouverez le nouveau règlement du concours. Attention, la date ultime de remises des ouvrages est fixée **au 31 mars 2023**.

Pour ce qui concerne le prix **des chardons 2024**, le nouveau règlement est également disponible. Nous espérons que l'ouverture de ce concours à de nouvelles catégories rencontrera un élan auprès de vos adhérents. Vous recevrez un appel à candidater pour recevoir et organiser le concours des chardons très prochainement et il faudra candidater avant début décembre 2022 pour permettre au dernier CA de l'année civile qui se tiendra le 6 décembre 2022 de choisir l'UTL organisatrice.

Le Conseil d'administration a récemment créé une commission « conventions collectives » qui va dans les prochaines semaines vous contacter en vous envoyant une enquête. Je vous prie de prendre les quelques minutes nécessaires pour y répondre. Notre objectif est d'analyser l'existant, de formuler des propositions et d'en discuter avec vous lors de la prochaine réunion des dirigeants prévue, en principe par Visio conférence au mois de mars 2023.

Comme convenu lors de notre dernière Assemblée Générale, des UTL's proposent des cours en distanciel à un tarif spécifique pour les adhérents d'une structure membre de l'UFUTA. Renseignez-vous auprès de vos dirigeants pour connaître les différents cours qui vous sont accessibles.... Certains cours commencent dès le 7 Novembre.

Par ailleurs, notre Vice-Présidente à la communication travaille déjà sur la publication d'un nouveau bulletin et elle attend les éléments que vous voudrez bien lui envoyer.

A très bientôt